

## **DOCUMENTS À JOINDRE AVEC UNE DEMANDE D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE :**

### ❖ **Pour calculer votre tarif :**

- Notification des Allocations Familiales de moins de 3 mois faisant apparaître le quotient familial,
- Si vous ne bénéficiez d'aucune prestation CAF : Dernier avis d'imposition (ou de non-imposition) **ou** Relevé de Prestations familiales (MSA, SNCF...).



A défaut de pièces justificatives de ressources, le tarif maximum sera appliqué.

### ❖ **Fiche sanitaire** (en téléchargement sur votre Espace Citoyens ou sur le site de la ville) à imprimer, compléter et signer puis à remettre au responsable de restauration de l'école de votre enfant ou à joindre à votre demande

### ❖ **Bulletin de salaire ou Attestation de l'employeur** du mois précédent pour les 2 parents, ↳ Pour l'inscription aux temps périscolaires sauf restauration des MATERNELLES, ↳ Pour l'inscription aux temps périscolaires du matin et récréatif (16h30-17h) des ÉLÉMENTAIRES.

### ❖ **En cas de changement de situation familiale** (naissance, séparation, divorce, décès...), joindre toutes les pages écrites du livret de famille ou extrait de naissance de l'enfant.

⇒ Ces documents devront être numérisés pour pouvoir les joindre directement à la démarche en ligne (Formats acceptés : bmp, jpg, jpeg, gif, tif, tiff, png, pdf ; Taille maximum d'un fichier : 3200 ko ; Nombre maximum de fichiers pour une pièce justificative: 4)

⇒ Si vous ne parvenez pas à joindre les pièces à votre demande d'inscription via l'Espace Citoyens, vous pourrez également remettre les copies papiers des pièces justificatives nécessaires au responsable du restaurant scolaire de votre enfant.



La mairie ne fait ni copie ni interrogation en ligne des dossiers CAF.